

SMIRTOM
DE LA REGION
DE L'AIGLE
61305 L'AIGLE CEDEX

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
de l'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

| | |
|-------------|----|
| En EXERCICE | 15 |
| PRESENTS | 9 |
| VOTANTS | 9 |

DATE DE LA CONVOCATION
12 avril 2023

OBJET

Délibération N°2023-18

TARIFS

REDEVANCE

SPECIALE 2023

ORDURES MENAGERES

EMBALLAGES

MISE A DISPOSITION

CONTENEURS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL
pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères
de la Région de L'AIGLE

Séance du 19 avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le dix neuf avril à dix neuf heures, les membres du Bureau Syndical légalement convoqués, se sont réunis à Saint Ouen sur Iton sous la présidence de Monsieur Dominique NETZER, en session ordinaire.

Etaient présent(e)s : Mesdames et Messieurs ADOLE, BERNARD, BIGNON, BOUILLAUT, GANDAIS, HEBERT, JUSZEZAK, NETZER, PINART.

Etaient absents excusés : Mrs COLLET, GOUSSIN, GOUEDARD, MATHIAS.

Etaient absentes : Mmes BRIANCEAU, LEONARD.

Egalement présents : Mr ROUSSEAU, Mme MERCIER.

Monsieur PINART a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe les membres du bureau syndical que pour l'année 2023 il faut fixer des prix concernant la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets ménagers assimilés.

Ce prix est appliqué au poids et il est déterminé en fonction du coût du service : il intègre le coût de la collecte, du transport et de l'élimination des déchets. Il est calculé net et sans taxes. Le Président propose de fixer le tarif à 322 euros la tonne, à compter du 1^{er} mai 2023.

Par ailleurs, Mr Netzer propose de fixer un prix forfaitaire de 20 € H.T. /mois pour la collecte des emballages en porte à porte car il est difficile de facturer ce service au poids. Ce tarif comprend une collecte à la fréquence des ménages, sans limitation de volume.

Enfin, le SMIRTOM propose une mise à disposition de conteneurs 5m3. Il est proposé un forfait de 30€H.T/mois + 40€ H.T à chaque vidage du conteneur.

Après délibération, les membres du bureau syndical valident les tarifs de redevance spéciale 2022 à savoir : 322 € TTC/tonne pour les ordures ménagères, le forfait à 20€ HT/mois pour la collecte des emballages en porte à porte et le forfait de 30€ HT/mois pour la mise à disposition d'un conteneur 5m3 ainsi que les 40€ H.T à chaque vidage de ces derniers.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

Le Président du SMIRTOM
Dominique NETZER

